

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1415 du 4 décembre 1946 :

n° 1415

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1946

Date de publication

4 décembre 1946

Date du numéro

31 décembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence de huit jours à passer à Djibouti est accordée au planton Ahmed Obsie, en service aux bureaux du cercle de Djibouti (valable du 1^{er} au 8 décembre 1946).